



BUREAUX : 45, Rue de la Gare (T. ph. 9-51) - DEPOT DE VENTE : 78, Grande Rue.

UNE SCENE DE VIOLENCE ET BRIS DE CLOTURE

Hier, à 9 heures, M. Vantamien Emile, 55 ans, usager, demeurant rue et pour Bern... Hier matin, vers 9 h. 30, sous la violence de la tempête, un mur de 6 m. de hauteur s'est écroulé au garage Dupont Maurice, boulevard Montesquieu.

Un mur s'écroule ensevelissant six automobiles

Hier matin, vers 9 h. 30, sous la violence de la tempête, un mur de 6 m. de hauteur s'est écroulé au garage Dupont Maurice, boulevard Montesquieu.

BOCK MEYERBEER DOUBLE EXTRA-FIN

FEU DE PLANCHER. Hier, dans l'après-midi, les pompiers de Roubaix furent alertés pour combattre un incendie qui venait de se déclarer chez M. Louis Desmoulin, cabaretier rue de Longue-Haie, 30.

POUR LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le Comité roubaissien a reçu les sommes suivantes : 1. Quête faite par MM. Monchain, de Roubaix, et d'Armentières, Watrellos, au cours d'une tournée à pied...

ETAT CIVIL

Naissance. — René Houzer, rue St-André, 11. Pierre Wauters, rue de la Gare, 132.

WATRELOS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni à la Mairie, vendredi 27 décembre, à 19 h. 30, sous la présidence de M. Henri Briffaut, maire, entouré de MM. Leconte et Edouard, adjoints.

Années élues des Ecoles laïques.

Le Conseil décide qu'à partir de 1931, le budget de 400 francs sera affecté à la direction d'une Amicale sera prélevée sur un article spécial et voté à cet effet un crédit de 4.000 francs.

Mise en état de la rue de Fétit-Tourain.

Le Conseil ratifie l'accord intervenu entre les époux Lambaere-Delecommes et l'Administration Municipale, par lequel a été fixé à 10.000 francs, l'indemnité à payer par la Ville.

Démolition d'immeuble.

Le Conseil décide la désaffectation de l'immeuble sis au n° 12, rue de la Gare, appartenant à l'Hotel de Ville.

Dommages de guerre.

Le Conseil approuve la réception définitive et le règlement des travaux de reconstruction des toitures de l'église St-Nicolas, s'élevant à 52.623 fr. 34.

Dépense d'assistance médicale gratuite.

Le Conseil vote un crédit complémentaire de 10.000 fr. 25 pour l'exercice courant et à porter à l'article 25 du Budget additionnel de 1929, pour le paiement du solde du Contingent communal dans les dépenses d'assistance médicale gratuite en 1928.

Communication.

M. le Maire donne communication d'une lettre de remerciements pour la subside de secours en faveur de la Société de la Grande-Place et contigu à l'Hotel de Ville.

LE BANQUET DES COLOMBOPHILES DE L'INDEPENDANCE.

Cette fédération avait organisé dernièrement son banquet annuel. Disons tout d'abord que le banquet a été tenu en son siège, le Café du Grand Parc, fut des mieux réussis. La plus franche cordialité et une vive gaieté ne cessèrent de régner. Le repas, dont le menu était d'une qualité excellente ne pouvait que mettre en bonna humeur. Les membres de la Société et leurs charmantes épouses, ainsi que de nombreux amis, avaient pris place autour des tables joliment fleuries et garnies.

CONSULTATION DE NOURRISSONS.

La consultation de nourrissons, qui doit avoir lieu à l'école Kléber, le jeudi 2 janvier 1930, à 15 h., est reportée au vendredi 3 janvier dans le même local et à la même heure.

POUR LES VIEILLARDS DE L'HOSPICE.

Quête faite après le banquet de la caisse d'épargne chez M. Desmoulin, 17, rue des Ombres, 30. Quête faite après le banquet chez M. Alexis Lippens à A. Modera, rue J.-Jaurès, 28 fr. 60.

ETAT CIVIL.

Publications. — Houze Raphaël, ébéniste, rue de la Gare, 251, et Marie-Augustin, 49, Roubaix. Lebrun Henri, jardinier, rue Veria, 219, et Préz. Alime, seigneur, rue de Colmar, Fort Boulaenger, 17.

LA FRAUDE.

Des déclarations de Leers-Gaudez de service à la ferme Desmoulin, ont arrêté le nommé Jules Hus, journalier, demeurant rue des Plaisirs à Tourcoing, en tant qu'auteur d'un chèque de 200 francs destiné à la fraude. Conduit à la gendarmerie, le fraudeur a été dirigé sur Lille hier matin.

LES ÉTRANGERS.

Les personnes de nationalité étrangère sont informées que par suite du transfert au Commissariat de police du bureau de la Mairie, ce bureau sera fermé pendant les journées du 28 et 31 décembre. A partir du 1er janvier, le bureau sera ouvert de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

HELMREUSE FIN D'ANNEE.

Il est offert actuellement 100.000 CHEMISES DE PARIS, un fleuron de perfection, en tissu de qualité, au prix de 30 francs. Succursale de Lille : 29, rue Nationale.

HEM

LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS. — Les établissements publics sont autorisés à rester ouverts jusqu'au matin du 31 décembre, pendant les nuits des 31 décembre, 1er et 2 janvier.

ACCIDENTS DE TRAVAIL.

Dans les établissements Bètrèmeux-Quint et fils, rue des Briquetiers, à Hem, M. Desmoulin Emile, 32 ans, tisserand, demeurant à Desmoulin, a été atteint par un accident de la main droite en travaillant sur une navette; 15 jours. — Au chantier de la Nouvelle Briquetière, rue du Calvaire, M. Vannevel, 37 ans, ouvrier, a été atteint par un accident de la main droite; 31 jours.

CONTRAVENTIONS.

Pour déviation de chien, M. Lemaire, rue Jules-Guesde, 102, rue de la Gare, 132. Pour déviation de chien, M. Lemaire, rue Jules-Guesde, 102, rue de la Gare, 132.

ETAT CIVIL.

Naissance. — Paul Devos, rue de la Gare, 132. Louis Devos, rue de la Gare, 132.

ETAT CIVIL.

Naissance. — Jeanne Deloche, rue de Bazelles, 15. Robert Le Manchec, rue de Tournai, 15.

ETAT CIVIL.

Naissance. — Charles Penez, 80 ans, rue de Tournai, 42. Pierre Hurstmann, 61 ans, rue de la Gare, 132.

HALLUIN

Le Syndicat d'initiative « Les Amis d'Halluin », dont a déjà pu admirer l'activité et le dévouement, vient d'adresser à M.M. Gustave Desmoulin, un mandat de 100 francs pour les travaux suivants :

LYS

POUR L'EAU POTABLE. — La Société Industrielle de distribution exploitant le réseau de distribution d'eau potable de Lys, Leers, et Hem, nous prie de porter à la connaissance de nos abonnés que le 1er janvier 1930, est de 1 fr. 50. Ledit prix étant déterminé en application de la loi sur les contributions des communes intéressées.

CHERENG

19 FETE FEDERALE DES AMICALES LAIQUES DU CANTON DE LANNOY. — La 19e Fête fédérale des Amicales laïques du canton de Lannoy, organisée par le Comité de Chereng, se tiendra le 29 janvier 1930. L'Amicale des Anciens élèves de Chereng invite les amicalistes du canton de Lannoy et des environs à prendre note de cette date.

TOUFFLERS

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Verdier, maire. 12 conseillers sont présents. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté après observation de M. Deroubaix, qui demande de préciser le nom du conseil municipal de la distribution de triandroses à l'occasion de la fête des Allumettes et la demande de réparation de l'horloge église de M. Deroubaix. M. Lorian est nommé chargé pour la révision des listes électorales en 1930 et MM. Brygo et Duquesnoy Léon, sont désignés pour l'examen des réclamations.

M. Cambay, libraire à Lille, est déclaré adjudicataire des fournitures scolaires en 1930 et le maire est autorisé à passer une commande d'urgence. Le Comité coopérative de consommation de Toufflers demande le renouvellement du bail de son local appartenant à la commune. Le maire expose que le renouvellement du bail ne peut se faire, qu'il est bien stipulé dans la donation de M. Bont que le bail de la Coopérative expirant le 30 avril 1931 ne pourra être renouvelé. Une discussion s'engage sur ce sujet et M. Deroubaix demande lecture de la donation et de son annexe. Lecture est donnée et M. Deroubaix déclare que la donation est faite au profit de l'annexe de transaction et qu'elle n'a pas été soumise au Conseil municipal. Le maire donne alors lecture de la délibération du 28 février 1925 en vertu de laquelle la transaction en cause a été adoptée. En connaissance de cause l'assemblée a voté la transaction. M. Brunin Paul est déclaré adjudicataire pour l'année 1930 au prix de 3.000 francs. La taxe municipale d'enlèvement des ordures ménagères reste fixée en 1930 à 1 fr. 50 pour cent du revenu imposable des immeubles assujettis. L'assemblée de l'Union des Familles nombreuses décide, comme en années précédentes d'offrir un lot à l'Arbre de Noël des familles nombreuses. L'assemblée décide d'accorder les subventions ci-après : Pour l'érection à Lille d'une

statue au Maréchal Foch, 50 fr. ; Caisse de secours et de mutualité des instituteurs, 30 francs ; Commune-ministère de Saint-Etienne de Tineé, 20 francs.

Sont rejetées les demandes de subvention présentées par l'Association amicale des Anciens élèves, pour la section de gymnastique en prévision du concours international d'Arvers.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

La liste d'assistance médicale gratuite est déposée au secrétariat de la mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Elle est également déposée à la mairie, la liste des personnes admises à l'assistance aux vieillards et aux femmes en couches.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

Le maire a fait connaître qu'il approuvait la délibération portant création de pharmacie scolaires, mais seulement en ce qui concerne les écoles publiques. M. le maire a remarqué que vu de la situation, il n'est pas possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

jusqu'au 31 décembre du délai imparti pour l'admission à la caisse intercommunale de retraite, des lettres de réaffectation de l'Institut Pasteur pour sa subvention et de M. Vasseur, architecte, à Croix, chargé récemment du projet de construction de 50 logements.

Le maire fait connaître que la lettre de la mairie est un mauvais état et qu'il est de toute urgence de faire la réparation; nécessaire.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande qu'il soit possible d'avoir une garantie car il n'aurait pas fait la réparation fut aussi mal faite que les réparations exécutées précédemment. Les huis-clos est ensuite prononcé.

L'Assemblée décide que la réparation se fera en ciment volcanique et autorise le Maire à traiter de gré à gré avec M. Manche, entrepreneur à Roubaix, spécialisé dans ce genre de travaux, pour un prix de 3.500 fr. M. Deroubaix demande